

Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2022-0093

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur l'ajout d'un nouvel emballage incluant un dispositif de dosage pour la famille de produits biocides **BAYROL CALHYPO FAMILY FRANCE**,*

de la société **BAYROL DEUTSCHLAND GMBH**

enregistrée sous le numéro **BC-HT087065-16**

Vu les conclusions de l'évaluation du 22 janvier 2024,

Considérant que le nouveau dispositif de dosage devant être rempli par transvasement depuis l'emballage ne respecte pas la mesure suivante de gestion de risque de la famille de produits :

« Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité. »,

le nouvel emballage incluant le dispositif de dosage ne peut être considéré comme conforme.

Par conséquent, la famille de produits ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point iii du règlement (UE) N°528/2012 ;

La modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits désigné ci-dessus **est refusée** en France.

| Informations générales de la famille de produits | |
|---|---|
| Nom commercial proposé | BAYROL CALHYPO FAMILY FRANCE |
| Demandeur | BAYROL DEUTSCHLAND GMBH |
| Formulation | Granulés hydrosolubles Tablettes hydrosolubles Briquettes hydrosolubles |
| Organismes nuisibles cibles | Bactérie Virus Algue verte |
| Catégorie d'utilisateur | Professionnels |

A Maisons-Alfort, le 25/02/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits règlementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail (ANSES)